

Non au décret raciste de Trump !

Dès l'annonce du décret raciste et islamophobe de Trump interdisant l'accès des USA aux ressortissants de la Lybie, du Soudan, de l'Irak, de l'Iran, de la Syrie, du Yémen et de la Somalie, la Direction d'Air France a interdit ses vols aux passagers de ces pays, alors qu'ils avaient leurs billets et leurs visas en cours de validité. Dimanche 15 passagers ont été ainsi bloqués par la compagnie et on leur a imposé un retour dans leur pays d'origine. Cela alors que des centaines de passagers de ces pays sont eux arrivés aux USA pour essayer d'imposer leur droit de rentrer sur le territoire US.

En appliquant avec zèle les recommandations de Trump, alors que ces passagers étaient en règle, la Direction d'Air France s'est faite complice d'une politique ségrégationniste.

Pourtant, depuis dimanche, plusieurs passagers de ces pays ont réussi à forcer le blocage et à entrer aux USA. Ce n'est pas à Air France de jouer les supplétifs d'une mesure raciste.

Depuis des années déjà, Air France impose aux salariés de jouer le rôle de supplétif des forces de police en transportant des expulsés, essentiellement d'Afrique et du Proche-Orient. Aujourd'hui, on veut leur faire jouer le rôle de supplétif d'une politique de ségrégation islamophobe.

Les salariés d'Air France sont ainsi mis face à la souffrance des passagers interdits de voyage. Nous soutiendrons les salariéEs qui exerceraient leur droit de retrait face à ces décrets inhumains.

Sud Aérien exige d'Air France qu'elle cesse d'interdire ses vols US aux passagers des pays touchés par le décret infâme de Trump. Nous prenons contact avec les autres syndicats d'Air France pour une prise de position et une riposte commune.

Sud Aérien exige du gouvernement Français qu'il intervienne pour faire cesser ces mesures racistes. Et qu'il montre l'exemple en accueillant les réfugiéEs sur notre sol.

Le bureau national le 1^{er} février 2017